

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices,
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 08

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Laëtitia OLIVIER

N° 93727-2020/3-
ISP/DAJI

ANNÉE 2020
N° 61-2020/RAP-COM

RAPPORT
de la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP)
du lundi 7 décembre 2020

Le lundi 7 décembre 2020 à 9 heures 45, la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP) s'est réunie sous la présidence de M. Julien Tran Ap, rapporteur de la commission, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 98523-2020/1-ACTS** : projet de délibération approuvant les conventions relatives au financement des opérations de fonctionnement du premier janvier 2021 au 31 décembre 2022, entre l'Etat, la province Sud et les communes de Dumbéa, Mont-Dore, Nouméa, Païta, Bourail, La Foa, Thio et le Syndical Intercommunal du Grand Nouméa ;
- **rapport n° 101462-2020/1-ACTS** : projet de délibération approuvant les conventions relatives au financement des opérations de fonctionnement du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, entre l'Etat, la province Sud, la province Nord, la province des Iles Loyauté, la Nouvelle-Calédonie, l'université de la Nouvelle-Calédonie (UNC), le conservatoire des espaces naturels Nouvelle-Calédonie (CEN), le CNRT Nickel et son environnement (CNRT), l'institut agronomique néo-calédonien (IAC) et l'Agence de développement économique de la Nouvelle-Calédonie - Technopole (ADECAL) ;

Présents :

M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap.

Absents :

M. Philippe Michel (excusé), M. Petelo Sao (excusé) et Mme Ithupane Tiéoué.

Procurator* :

M. Briec Frogier donne procurator à M. Guy-Olivier Cuenot.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurators ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 4 membres présents et 4 membres absents ou représentés.

Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :

Mme Nina Julié, M. Lionel Paagalua, M. Alesio Saliga, Mme Léa Tripodi, Mme Laura Vendegou et Mme Naïa Wateou.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

Monsieur Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle développement et épanouissement de la personne (SGA-DEP) ;

Ainsi que par :

Mme Sylvie Aubert, chargée de mission - Cellule de coordination des contrats de développement (SG/CMSG) ;

Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;

M. Raphaël Larvor, directeur de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE) ;

Mme Elsa Laubscher, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;

Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI).

Projets de texte inscrits à l'ordre du jour

- **Rapport n° 98523-2020/1-ACTS** : projet de délibération approuvant les conventions relatives au financement des opérations de fonctionnement du premier janvier 2021 au 31 décembre 2022, entre l'Etat, la province Sud et les communes de Dumbéa, Mont-Dore, Nouméa, Païta, Bourail, La Foa, Thio et le Syndical Intercommunal du Grand Nouméa.

Lors du XIXème comité des signataires qui s'est tenu le 10 octobre 2019, les partenaires se sont accordés sur la nécessité de prolonger l'actuelle génération de contrats de développement d'une année. Il a donc été acté que les contrats de développement s'étalant de 2017 à 2021 seraient prorogés jusqu'à fin 2022.

Ainsi, ce sont 9,4 MdF CFP de crédits que l'Etat a fléchés sur la Nouvelle-Calédonie au profit des 10 contrats de développement et d'agglomération dans lesquels l'Etat participe.

Le mandat de négociation confié au Haut-commissaire impose que soient extraites « formellement des contrats [de développement] les actions finançant du fonctionnement, sans les remettre en cause mais en établissant des conventions pluriannuelles ad hoc ».

Ainsi, les 6 opérations de fonctionnement du contrat d'agglomération 2017-2022 ainsi que les 3 opérations du contrat de développement entre l'Etat, la province Sud et les communes de l'intérieur ont été sorties desdits contrats pour l'année 2021 respectivement par avenant n°4 et n°1 afin d'être exécutées au travers de 9 conventions entre l'Etat, les communes de l'agglomération, les communes de l'intérieur, le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa et la province Sud.

Tant le fond que la forme sont restés quasi identiques. Ces conventions concerneront non seulement l'année 2021, les crédits étant « transférés » du contrat de développement pour l'ensemble des partenaires, mais également l'année 2022, abondée au niveau de l'Etat grâce aux 9,4 MdF CFP susmentionnés et sur fonds propres en ce qui concerne les communes, le syndicat intercommunal et la province Sud.

Les conventions concernent les opérations suivantes :

AGGLOMERATION

Cnes	Opérations	Convention	Part Etat	% E	Part communes	% Cne	Part P.Sud	% PS
Dumbéa	F17-CA - Plan jeunesse de la ville de Dumbéa	275 700 000	102 009 000	37,00%	132 336 000	48,00%	41 355 000	15,00%
Mont-Dore	F18-CA - Mesures jeunesse et prévention	280 000 000	84 000 000	30,00%	154 000 000	55,00%	42 000 000	15,00%
	F19-CA - Projet socio-culturel global de Saint-Louis	113 924 480	56 962 240	50,00%	39 873 568	35,00%	17 088 672	15,00%
	Total	393 924 480	140 962 240	35,78%	193 873 568	49,22%	59 088 672	15,00%
Nouméa	F20-CA - Plan d'actions pour la jeunesse	600 000 000	204 000 000	34,00%	306 000 000	51,00%	90 000 000	15,00%
Païta	F21-CA - Actions jeunesse et continuité éducative	280 000 000	104 800 000	37,43%	133 200 000	47,57%	42 000 000	15,00%
SIGN	F22-CA - Habitat : observation, suivi, prévision pour anticiper les besoins et permettre les réalisations	15 600 000	5 772 000	37,00%	5 928 000	38,00%	3 900 000	25,00%
Total général		1 565 224 480	557 543 240	35,62%	771 337 568	49,28%	236 343 672	15,10%

INTERIEUR

Cnes	Opérations	Convention	Part Etat	% E	Part communes	% Cne	Part P.Sud	% PS
La Foa	F15-CS - Plan d'action jeunesse	5 000 000	2 000 000	40,00%	1 000 000	20,00%	2 000 000	40,00%
Bourail	F14-CS - Programme d'actions pour la jeunesse	24 000 000	8 047 200	33,53%	7 952 800	33,14%	8 000 000	33,33%
Thio	F16-CS - Mesures de jeunesse et de prévention	16 800 000	6 000 960	35,72%	4 799 040	28,57%	6 000 000	35,71%
Total général		45 800 000	16 048 160	35,04%	13 751 840	30,03%	16 000 000	34,93%

Ainsi le coût de ces 9 conventions pour la province Sud est de 252 343 672 F sur les 2 années.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Une présentation a été faite par Mme Aubert, en charge de la coordination des contrats de développement.

Dans la discussion générale, Mme Julié a souhaité savoir si l'Etat demandait des bilans sur les actions menées car elle constate des difficultés à obtenir ces éventuels bilans.

Mme Aubert a répondu que sur toutes les opérations de fonctionnement, des bilans annuels détaillés sont fournis et c'est d'ailleurs les bilans de l'année N-1 qui conditionnent, pour l'Etat, le versement de la subvention de l'année N. Elle a constaté que les bilans pour les communes de l'agglomération et de l'intérieur sont par ailleurs quantitatifs et qualitatifs. Des contrôles détaillés et exhaustifs sont aussi menés par les services instructeurs quand ils estiment que certaines actions n'entrent pas dans le cadre de ce dispositif.

Néanmoins, en ce qui concerne les opérations des établissements publics de recherche, les bilans ne semblent pas aussi explicites. La province Sud et l'ensemble des partenaires ont souligné la nécessité de mener une évaluation afin d'approfondir ces bilans. Ainsi cela permettra d'analyser dans quelles mesures les financements qui représentent 2 milliards de francs CFP sur 2 années, vont être reconduits.

Mme Julié a alors demandé à consulter les bilans pour les communes de l'intérieur et de l'agglomération, requête à laquelle il lui a été répondu positivement.

En conclusion, M. Bergery a précisé que ces bilans seront ajoutés sur e-assemblée dans les documents de cette commission.

Examen du projet de délibération :

Article 1 à 4 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap).

- **Rapport n° 101462-2020/1-ACTS** : projet de délibération approuvant les conventions relatives au financement des opérations de fonctionnement du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, entre l'Etat, la province Sud, la province Nord, la province des Iles Loyauté, la Nouvelle-Calédonie, l'université de la Nouvelle-Calédonie (UNC), le conservatoire des espaces naturels Nouvelle-Calédonie (CEN), le CNRT Nickel et son environnement (CNRT), l'institut agronomique néo-calédonien (IAC) et l'Agence de développement économique de la Nouvelle-Calédonie - Technopole (ADECAL).

Lors du XIXème comité des signataires qui s'est tenu le 10 octobre 2019, les partenaires se sont accordés sur la nécessité de prolonger l'actuelle génération de contrats de développement d'une année. Il a donc été acté que les contrats de développement s'étalant de 2017 à 2021 seraient prorogés jusqu'à fin 2022.

Ainsi, ce sont 9,4 MdF CFP de crédits que l'Etat a fléchés sur la Nouvelle-Calédonie au profit des 10 contrats de développement et d'agglomération dans lesquels l'Etat participe.

Le mandat de négociation confié au Haut-commissaire impose que soient extraites « formellement des contrats [de développement] les actions finançant du fonctionnement, sans les remettre en cause mais en établissant des conventions pluriannuelles ad hoc ».

Ainsi, les 9 opérations de fonctionnement du contrat de développement Etat / Intercollectivités 2017-2021 entre l'Etat, la province Sud, la province Nord, la province des Iles Loyauté et la Nouvelle-Calédonie seront sorties desdits contrats pour l'année 2021 par avenant afin d'être exécutées au travers de 9 conventions dont 8 concernent la province Sud puisque signées entre l'Etat, les 3 provinces, la Nouvelle-Calédonie et les opérateurs concernés à savoir l'université de la Nouvelle-Calédonie (UNC), le conservatoire des espaces naturels Nouvelle-Calédonie (CEN), le CNRT Nickel et son environnement (CNRT), l'institut agronomique néo-calédonien (IAC) et l'Agence de développement économique de la Nouvelle-Calédonie - Technopole (ADECAL). Tant le fond que la forme sont restés quasi identiques à celle du contrat de développement.

Les conventions concernent les opérations suivantes pour les années 2020 et 2021:

Opérations	Convention	Part Etat	%	Part PS	%	Part NC	%	Part P.Nord	%	Part P.Iles	%	Part Tiers	%
Plan jeunesse Outre-mer : parcours enfance et projets innovants	221 000 000	176 800 000	80,00%	11 050 000	5,00%	11 050 000	5,00%	11 050 000	5,00%	11 050 000	5,00%	0	0,00%
Dispositif d'accueil des victimes	42 506 224	34 004 979	80,00%	0	0,00%	8 501 245	20,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Pôle numérique et IUT - UNC (accès à l'enseignement supérieur)	90 000 000	18 308 274	20,34%	15 365 854	8,54%	33 277 092	36,97%	15 365 854	17,07%	7 682 927	8,54%	0	0,00%
Formation des agents communaux	20 000 000	16 000 000	80,00%	1 000 000	5,00%	1 000 000	5,00%	1 000 000	5,00%	1 000 000	5,00%	0	0,00%
Conservatoire d'espaces naturels	200 000 000	40 000 000	20,00%	53 600 000	13,40%	41 400 000	20,70%	53 600 000	26,80%	11 400 000	5,70%	0	0,00%
CRÉSICA	46 000 000	34 453 681	74,90%	2 760 000	3,00%	4 646 319	10,10%	2 760 000	6,00%	1 380 000	3,00%	0	0,00%
CNRT NICKEL et son environnement	240 000 000	81 600 000	34,00%	23 208 000	4,84%	24 000 000	10,00%	23 208 000	9,67%	9 600 000	4,00%	78 384 000	32,66%
IAC	972 000 000	394 416 000	40,58%	125 150 400	12,88%	270 561 600	27,84%	125 150 400	12,88%	56 721 600	5,84%	0	0,00%
TECHNOPOLE	480 000 000	186 000 000	38,75%	84 000 000	8,75%	99 984 000	20,83%	84 000 000	17,50%	26 016 000	5,42%	0	0,00%
Général	2 311 506 224	981 582 935	42,47%	316 134 254	13,68%	494 420 255	21,39%	316 134 254	13,68%	124 850 527	5,40%	78 384 000	3,39%

* Concernant la convention de fonctionnement relative à l'Institut agronomique calédonien (IAC) la participation de l'Etat, comme initialement prévue n'est pas dégressive (p.m montant de prévu sur la tranche 2021 :

177 487 200 FCFP) mais respecte la tranche annuelle théorique (soit 197 208 000 FCFP). La différence de 19 720 800 F CFP est déduite à part égale des participations des quatre autres partenaires cofinanceurs (soit - 4 930 200 F CFP).

L'année 2021 est financée à hauteur de ce qui est prévu dans le contrat de développement Etat/Intercollectivités qui sera diminué d'autant par avenant en cours, les crédits étant « transférés » dudit contrat de développement vers les conventions. Ce montant s'élève au maximum à 158 067 127 FCFP.

L'ensemble des collectivités conviennent, pour l'année 2022, de réévaluer le coût total des opérations de fonctionnement F3-ICO Pôle numérique et IUT, pédagogies innovantes et accompagnement de l'accès des jeunes à l'enseignement supérieur, F5-ICO CEN, F6-ICO CRESICA, F7-ICO CNRT, F8-ICO IAC, F9-ICO Technopole au regard des résultats de l'évaluation qui sera menée en 2021.

L'appui d'inspections nationales pourrait s'avérer pertinent pour la mise en œuvre d'une telle évaluation.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Une présentation a été faite par Mme Aubert, en charge de la coordination des contrats de développement.

Les conseillers n'ont formulé aucune observation particulière dans la discussion générale.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 4 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap).

L'ordre du jour ayant été épuisé, le rapporteur de la commission a clôturé la réunion à 10 heures 05.

**Le rapporteur de la commission du
budget, des finances et du patrimoine,
président de séance**



Julien Tran Ap